

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 5 juillet 2022**

Le mardi 05.07.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 28.06.2022), se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme IBRES), Mme TAURINES Anna (par Mme IBRES), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme D'ANNUNZIO Monique (par Mme MERLO SERVENTI), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. DOUCHEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme LOUGE (par M. DELMAS).

Excusée : Mme GARCIA Hélène.

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme MOREL CAYE Françoise.

(En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10.11.2021 portant diverses dispositions sanitaires, et plus particulièrement concernant la tenue des assemblées délibérantes locales : du 10.11.2021 au 31.07.2022, poursuite des mesures dérogatoires pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment fixation du quorum au tiers des membres présents, et possibilité de deux pouvoirs au lieu d'un).

Délibération n° 78-2022.

Reprise de provisions.

Mme MOREL CAYE, Adjointe aux finances, expose :

L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les modalités d'ajustement des provisions, et prévoit que celles-ci doivent donner lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Considérant que différentes provisions ont été constituées,

Considérant que la Trésorerie a informé du règlement total de certaines dettes ou de leur admission en non-valeur, il convient désormais de procéder à la reprise de tout ou partie des provisions, à savoir :

Réf délibérations	Montant provision	Reprises antérieures	Montant reprise
130/2019 du 10/12/2019	116,12 €	- €	116,12 €
130/2019 du 10/12/2019	116,12 €	- €	116,12 €
130/2019 du 10/12/2019	133,06 €	- €	133,06 €
130/2019 du 10/12/2019	176,59 €	- €	176,59 €
136/2021 du 14/12/2021	40,02 €	- €	40,02 €
136/2021 du 14/12/2021	116,12 €	- €	116,12 €
136/2021 du 14/12/2021	133,06 €	- €	133,06 €
136/2021 du 14/12/2021	176,59 €	- €	176,59 €
136/2021 du 14/12/2021	31,00 €	- €	31,00 €
136/2021 du 14/12/2021	49,56 €	- €	49,56 €
136/2021 du 14/12/2021	53,71 €	- €	53,71 €
136/2021 du 14/12/2021	87,91 €	- €	87,91 €
136/2021 du 14/12/2021	58,26 €	- €	58,26 €
136/2021 du 14/12/2021	54,96 €	- €	54,96 €
Total des reprises sur provisions			1 343,08 €

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la reprise des provisions telles que décrites ci-dessus, pour un montant total de **1 343,08 €**
- décide que ces recettes figureront sur le c/7817 de l'exercice en cours.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

Acte de réception en préfecture
031-213102320-20220705-78-2022-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



Pour extrait conforme,
Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,